



**Commune de Donneloye
Conseil Général**

3^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 24 NOVEMBRE 2015

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

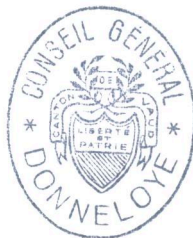
d'adopter le préavis municipal No 03/2015 :

- 1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2016:**

Charges	CHF 2'796'960.00
Revenus	CHF 2'680'700.00
Excédent des revenus	CHF 116'260.00

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey



4^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 24 NOVEMBRE 2015

La séance est conduite par le président Monsieur Gilbert Gavillet.

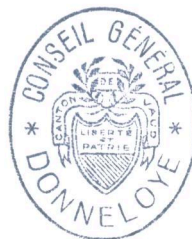
Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal No 04/2015 :

1. **D'autoriser le lancement du projet pour la création de zones réservées et l'élaboration d'un nouveau PGA ;**
2. **d'accepter un crédit de CHF 148'000.- pour mener à bien ces études**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey



5^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 24 NOVEMBRE 2015

La séance est conduite par le président Monsieur Gilbert Gavillet.

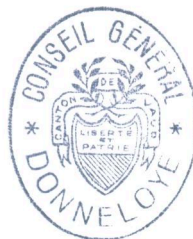
Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad'hoc, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal No 05/2015 :

- 1. d'accepter les statuts et ses annexes de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région**
- 2. d'autoriser la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région d'entreprendre toutes démarches pour l'inscription au Registre foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains conformément à l'Art. 662 du Code Civile suisse**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey



6^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 24 NOVEMBRE 2015

La séance est conduite par le président Monsieur Gilbert Gavillet.

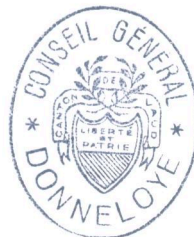
Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal No 06/2015 :

1. **d'autoriser la commune à poursuivre les démarches pour la vente de la parcelle no 1063, sise à Gossens, et de finaliser le contrat de vente pour un montant minimum de CHF 420'000.- Les frais inhérents à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey